

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2020_114

Séance du mardi 10 novembre 2020

Membres en exercice : 19

Date de la convocation: 06/11/2020

Présents : 18

L'an deux mille vingt et le dix novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,

Votants: 18

Pour : 18

Contre : 0

Secrétaire de
séance: Thibaud
MALGOUYRES

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES, Stephan MAURIN, Gilles MERCIER, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés:

Excusés: Daniel MOLINES

Absents:

Objet: Catastrophe naturelle de septembre - DE_2020_114

Monsieur le maire rappelle que a la suite des intempéries qui ont affecté notre commune les 18 et 19 septembre dernier, de lourds dégâts ont été constatés et une procédure de reconnaissance de catastrophe naturelle est en cours d'instruction.

De manière corrélée mais concomitante à cette procédure, la dotation de solidarité nationale aux collectivités touchées par des événements climatiques ou géologiques (DSCE) a vocation à être mobilisée pour les dégâts causés aux biens non assurables appartenant à la collectivité.

Les dégâts sont estimés par Lozère Ingénierie aux montants suivants :

VC1 (Montgros Mas de la Barque)	135 370 € HT - 162 444 € TTC
Route du Masmin	10 905 € HT - 13 086 € TTC
Le Masmin	7 850 € HT - 9 420 € TTC
Le Massufret - Le Villaret	10 400 € HT - 12 480 € TTC
Le Col des Rouvières	2 100 € HT - 2 520 € TTC

Il est donc proposé de solliciter cette dotation auprès des services de l'Etat ainsi qu'une subvention auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

Il est également proposé aux conseillers de confier la maîtrise d'oeuvre à Lozère ingénierie dans le cadre d'un seul contrat pour les réparations nécessaires suite aux deux catastrophes naturelles subies par la commune cet été.

Monsieur le maire fait état aux conseillers de l'urgence à intervenir sur certains des chantiers, et demande donc au conseil de l'autoriser à lancer la consultation pour la totalité des travaux (catnat juin et septembre).

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal décide:

- D'approuver les opérations de travaux proposées visant à restaurer les dégâts des biens endommagés à la suite des intempéries pour un montant total de travaux de 166 625 € HT - 199 950 € TTC
- D'accepter le plan de financement prévisionnel dans la mesure où les services de l'état, le Conseil Départemental et le Conseil Régional, accorderaient les subventions demandées.
- De charger M. Le maire de solliciter auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et du Conseil Régional, l'attribution des subventions contribuant à la réparation des dégâts causées.
- D'autoriser monsieur le maire à lancer la consultation des entreprises pour les deux épisodes de catastrophes naturelles de cette année.
- De confier la maîtrise d'oeuvre des travaux à Lozère Ingénierie.

RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/11/2020 048-200057594-20201110-DE_2020_114-DE

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert
Les jours, mois et an que ci-dessus
Le Maire, Stéphane Maurin

